





1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

	<i>émission: 21/02/2019 selon 1907/2006/CE</i> <i>page 1/7</i>
NOM DU PRODUIT	ALGO TT
FOURNISSEUR	AMPLITUDE SERVICES
RAISON SOCIALE	ZI EUROPORT
ADRESSE COMPLÈTE	57500 SAINT AVOLD
TÉLÉPHONE	03 87 00 42 20
TÉLÉCOPIE	03 87 00 42 21
URGENCE	01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris
FDS	as.fiches@numericable.fr
UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES	Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.
EMPLOI DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION	Anti lichens surpuissant.

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION SELON 1272/2008/CE	<p>GHS05 corrosion </p> <p>GHS09 environnement </p> <p style="text-align: center;">GHS05 GHS09</p> <p>Skin Corr. 1B, H 314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1, H 318: Provoque des lésions oculaires graves. Aquatic Acute 1, H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 2, H 411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE (CLP)	Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
-PICTOGRAMMES DE DANGER	  GHS05 GHS09
-MENTION D'AVERTISSEMENT	Danger
-COMPOSANTS DANGEREUX	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures
-MENTIONS DE DANGER	H 314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
-CONSEILS DE PRUDENCE	P 273: Éviter le rejet dans l'environnement. P 280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P303+P361+P353: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. P 305+P 351+ P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P 310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



2- IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

-CONSEILS DE PRUDENCE (suite)

P 501: Éliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Non applicables.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE

Mélange.

DESCRIPTION

Mélange de substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL EN C12-16 ALKYLDIMETHYLES, CHLORURES:

CAS: 68424-85-1

CE: 270-325-2

Skin Corr. 1B, H 314

Aquatic Acute 1, H 400 (M=10)

Acute Tox. 4, H 302

15%<C<30%

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Texte des phrases H: voir § 16.

4- PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

-REMARQUES GÉNÉRALES

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48h après un accident.

-APRÈS INHALATION

Retirer le sujet de la zone exposée, lui faire respirer de l'air frais.

Consulter un médecin en cas de troubles.

-APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Laver abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes.

Consulter le service médical si l'irritation se développe.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et les laver avant toute réutilisation.

-APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

Continuer à rincer les yeux sous l'eau courante.

Si l'irritation oculaire persiste ou s'il apparaît une gêne visuelle, consulter immédiatement un ophtalmologiste.

-APRÈS INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle,

NE PAS FAIRE VOMIR, NE PAS FAIRE BOIRE.

Rincer la bouche.

Appeler immédiatement le centre antipoison ou consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

SYMPTÔMES ET EFFETS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SOINS ET TRAITEMENTS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

DANGERS PARTICULIERS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Aucune mesure particulière n'est requise.

AUTRES INDICATIONS

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de lutte contre l'incendie doivent être éliminés en accord avec la réglementation en vigueur.



6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7-8.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
Éloigner les personnes non protégées.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Diluer avec beaucoup d'eau.
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'aux souterraines.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au § 13. Assurer une aération suffisante.
Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur.
Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...).

RÉFÉRENCES A D'AUTRES SECTIONS

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

-PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.
Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire.
En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (étiquette de danger).

-PRÉVENTION INCENDIES ET EXPLOSIONS

Aucune mesure particulière n'est requise.

STOCKAGE

-MESURES TECHNIQUES

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

-LIEUX ET CONTENEURS

Protéger contre le gel.

-STOCKAGE COMMUN

Pas nécessaire.

-AUTRES INDICATIONS

Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.

-TEMPÉRATURE DE STOCKAGE

Température recommandée: de +5°C à + 45°C.

UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

AGENCEMENT INSTALLATIONS TECHNIQUES

Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

COMPOSANTS AVEC VALEURS-SEUIL A SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

REMARQUE SUPPLÉMENTAIRES

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

-MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.



8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

-MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION
ET D'HYGIÈNE (suite)

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

-PROTECTION RESPIRATOIRE

Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

-PROTECTION DES MAINS

Gants de protection .

Matériaux des gants conseillés: caoutchouc nitrile
(épaisseur 0,35 mm, temps de pénétration > 240 min.)



Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Vérifier la résistance et l'imperméabilité des gants avant toute utilisation du produit. Pour plus de précisions, contacter les fabricants de gants de protection.

Temps de pénétration du matériau des gants: ce temps exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

-PROTECTION DES YEUX

Lunettes de sécurité hermétiques
avec protections latérales.



-PROTECTION DU CORPS

Combinaison de protection et bottes/chaussures de sécurité fermées,
résistant aux produits chimiques.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide limpide, incolore à jaune clair, d'odeur caractéristique.

VALEUR DU pH A 20°C

8

POINT D'ÉCLAIR

Non déterminé ou non applicable.

DENSITÉ A 20°C

0,99

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Entièrement miscible.

AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

DÉCOMPOSITION THERMIQUE /
CONDITIONS A ÉVITER

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage
et d'utilisation.

RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse connue.

CONDITIONS A ÉVITER

Pas d'autres informations importantes disponibles.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Composés anioniques.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

-oral: LD50(rat)=3245 mg/kg

CAS 68424-85-1 COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE,
BENZYL EN C12-16 ALKYL DIMETHYLES, CHLORURES:

-oral: LD50(rat)=397,5 mg/kg

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

LÉSIONS GRAVES/ IRRITATION OCULAIRES

Provoque de graves lésions des yeux.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE/ CUTANÉE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)**

MUTAGENICITÉ CELLULES GERMINALES	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE ORGANES CIBLES -EXPOSITION UNIQUE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-EXPOSITION RÉPÉTÉE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
DANGER PAR ASPIRATION	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE	Le produit est classé "dangereux pour l'environnement" en raison de la présence de substances listées au § 3. CAS 68424-85-1 COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL EN C12-16 ALKYL DIMETHYLES, CHLORURES: -CE50(96h)=0,03 mg/L (daphnies) -EC10(72h)=0,0025 mg/L (selenastrum capricornutum) -EC50(72h)=0,025 mg/L (selenastrum capricornutum) OCDE 201
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Pas d'autres informations importantes disponibles.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Pas d'autres informations importantes disponibles.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Pas d'autres informations importantes disponibles.
INDICATIONS GÉNÉRALES	Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
ÉVALUATIONS PBT ET vPvB	Non applicables.
AUTRES EFFETS NÉFASTES	Pas d'autres informations importantes disponibles.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.
EMBALLAGES NON NETTOYÉS	Évacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU (ADR/IMDG/IATA)	UN1760
NOM D'EXPÉDITION ONU -ADR	1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures). DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
-IMDG	CORROSIV LIQUID, N.O.S. (quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides), MARINE POLLUTANT
-IATA	CORROSIV LIQUID, N.O.S. (quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)



14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT ADR/RID, IMDG, IATA	
GROUPES D'EMBALLAGE ADR/IMDG/IATA	Classe: 8 matière corrosives / Étiquette: 8 III
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures Marine polluant: signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (ADR): signe conventionnel (poisson et arbre)
PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES UTILISATEUR	Attention: matières corrosives. Indice Kemmler: 80 N°EMS: F-A,S-B Stowage category: B Stowage code: SW2 Clear of living quarters
MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC	Non applicable.
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES ADR	Quantités limitées (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): code E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 mL Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 mL Catégorie de transport: 3 Code de restriction en tunnels: E
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES IMDG	Limited Quantities (LQ): 5 L Excepted Quantities (EQ): code E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 mL Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 mL
"RÈGLEMENT TYPE" DE L'ONU	UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en c12-16 alkyldiméthyles, chlorures). DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8, III

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTIQUETAGE BIOCIDES SELON 98/8/CE	Contient 24,2% (m/m) de composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en c12-16 alkyldiméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1) Type de produit: TP02 / TP10.
RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES	Directive 2012/18/UE Catégorie SEVESO: E1 danger pour l'environnement aquatique. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 100 t. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 t.
ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16- AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES H DU § 3	H 302: Nocif en cas d'ingestion. H 314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H 410: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des
IMPORTANT	<i>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient, sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.</i>



16- AUTRES INFORMATIONS (suite)

IMPORTANT (suite)

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité .
Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent .
Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.
Le destinataire doit s'assurer qu'e d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.*

Produit réservé uniquement à un usage professionnel.

Date d'émission de la fiche: 21/02/2019
revue le 11.03.2019 am.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)